

## REGLEMENT APPEL A CANDIDATURES « AURORES »

### 1. Organisateur et Objet

La société Believe SAS (« **Believe** »), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 481.625.853, et située 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, exerce une activité de services aux artistes et labels indépendants. AURORES est un projet mené par des collaborateurs Believe ayant pour objectif de promouvoir les femmes artistes dans l'industrie musicale (le « **Projet** »).

Dans le cadre du Projet, Believe a conclu un accord avec la Fondation des Femmes (la « **Fondation** »), et s'est engagée à produire une compilation de morceaux de Beatmakeuses sélectionnés sur appel à candidature (« **l'Appel à Candidature** »), et enregistrés par des artistes-interprètes de renom (les « **Artistes-Interprètes** »). 100% des bénéfices générés par cette compilation (la « **Compilation** ») seront reversés à la Fondation, durant les 3 ans suivant sa sortie.

Pour en savoir plus sur le Projet, consultez le site [www.aurores.info](http://www.aurores.info).

### 2. Conditions de participation

L'Appel à Candidature s'adresse aux artistes « Beatmakeuses » (les « **Candidates** ») :

- Féminines et/ou appartenant à une minorité de genre
- Majeures
- Résidant en France ou pays francophones limitrophes : Belgique, Suisse, Luxembourg, Andorre et Monaco.

A l'exclusion des membres du personnel de Believe et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Projet.

Chaque Candidate pourra soumettre entre 1 et 3 maquette(s) reproduisant(s) leur(s) composition(s) musicale(s) originale(s) et inédite(s) en vue de leur production et leur exploitation par Believe (la (es) « **Maquette(s)** »).

### 3. Modalités de participation

Pour participer, les Candidates devront :

- Se connecter à [www.aurores.info](http://www.aurores.info) (le « **Site** »)
- Remplir intégralement le dossier de candidature présent sur le Site et soumettre leur(s) Maquettes avant le 13 juillet 2021 à 23H59.

Toute candidature reçue après cette date sera irrecevable.

Le dépôt du dossier de candidature est gratuit.

Toutes dépenses et charges engagées par les Candidates en lien avec leur participation, et notamment pour la création des Maquettes, sont à la charge des Candidates.

Les Candidates disposant d'un abonnement forfaitaire et illimité auprès d'un opérateur de télécommunication ne pourront solliciter aucun remboursement, la participation au Jeu ne leur occasionnant aucun frais supplémentaire.

### 4. Calendrier :

Le projet se décompose en six (6) phases, dont les dates pourront être modifiées par Believe pour des raisons extérieures à sa volonté, et notamment au regard du contexte sanitaire ou de l'indisponibilité d'un professionnel nécessaire au bon déroulé d'une étape, sans que la responsabilité de Believe ne puisse être engagée de ce fait.

- i) **Dépôt du dossier de candidature** entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 16h00 et le 13 juillet 2021 à 23h59 sur le Site
- ii) **Phase de décision** pour le jury entre le 15 juillet 2021 à 00h00 et le 13 septembre 2021 à 23h59
- iii) **Annonce des Candidates sélectionnées par le jury (les « Lauréates »)** avant le 30 septembre 2021.

- iv) **Enregistrement de la Compilation** et réalisation des vidéos : fin septembre 2021 à fin février 2022
- v) **Annonce de la date du premier single** à l'automne 2021.
- vi) **Sortie de la Compilation** : printemps 2022

## 5. Sélection des Lauréates

Entre 10 et 15 Maquettes seront sélectionnées.

Leurs auteurs, les Lauréates, seront contactées par téléphone.

Les résultats seront également publiés sur le Site et sur le compte Instagram du Projet.

Les autres Candidates ne seront pas recontactées.

La pré-sélection sera réalisée par un jury composé des collaborateurs Believe à l'initiative du Projet, et d'un Directeur Artistique Believe.

La sélection finale sera réalisée par les Artistes-Interprètes, qui pourront choisir chacun 1 Composition sur laquelle ils souhaiteraient collaborer.

Le critère de sélection sera la qualité de la composition musicale reproduite sur la Maquette;

Et dépendra essentiellement de la sensibilité des membres du jury, la qualité de la Maquette étant par définition subjective.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

## 6. Prix

**6.1** Les Lauréates se verront offrir la possibilité de participer au Projet dans les conditions suivantes (le « **Prix** ») :

- Voir leur Maquette enregistrée et associée à l'interprétation vocale de l'Artiste Interprète, afin d'être reproduite sur un enregistrement (« **Enregistrement** ») présent sur la Compilation ;
- Enregistrer une vidéo de présentation et explication de la construction de la production de la Compilation ;
- Être mises en avant et médiatisées par Believe dans le cadre d'un plan marketing défini et financé par Believe, pour la promotion de la Compilation.

Les Artistes-Interprètes choisiront librement la Maquette sélectionnée qu'ils souhaitent enregistrer. Si la Lauréate ne souhaite pas que sa Maquette soit associée à l'interprétation vocale de l'Artiste-Interprète, elle sera réputée renoncer à son Prix, sans compensation possible, et une Maquette non-initialement sélectionnée ayant fait l'unanimité du jury, sera déclarée Lauréate de substitution.

**6.2** Afin de bénéficier de ce Prix, chaque Lauréate devra signer tout contrat nécessaire à la production et l'exploitation par Believe des compositions reproduites sur les Maquettes, en vue de leur reproduction sur les enregistrements définitifs, mixés et mastérisés par Believe (le « **Contrat** »), aux termes duquel :

- Elles confient à titre exclusif à Believe les droits d'exploitation phonographiques [etc.]
- Elles recevront un ou des cachets minimum prévu(s) par la convention collective de l'édition phonographique ;
- Elles acceptent que l'ensemble des royalties générées par la Compilation soient, pendant les 3 ans suivant sa sortie, intégralement reversées à la Fondation, les Lauréates comme les Artistes-Interprètes renonçant à toute rémunération à ce titre.

A défaut de régularisation du Contrat, la Lauréate sera réputée renoncer au Prix et une Maquette non-initialement sélectionnée ayant fait l'unanimité du jury, sera déclarée Lauréate de substitution.

**6.3** Aucun Prix de substitution, ni contre-valeur de quelque forme que ce soit, ne pourra être réclamé.

**6.4** L'ensemble des coûts induits par la participation de la Lauréate au Projet demeureront à sa charge, en ce compris les frais de déplacements, logement et restauration en région parisienne pour l'enregistrement du single et de la vidéo.

## **7. Obligations et responsabilité des Candidates**

Les Candidates s'engagent solennellement à :

- Faire preuve de sincérité et de bonne foi dans l'établissement de leur dossier de candidature ;
- Prendre connaissance et se conformer au présent règlement ;
- Respecter, faire preuve de courtoisie et s'abstenir de tout commentaire désobligeant vis-à-vis des personnes impliquées dans l'Appel à Candidature – à titre non-limitatif : Believe et ses collaborateurs, la Fondation, les membres du jury, les autres Candidates ;
- S'abstenir, dans leur Maquette et lors de leur participation au Projet, de tout contenu ou propos contraire aux lois ou règlements en vigueur et susceptible de violer les droits d'un tiers. En particulier, tout contenu diffamatoire et/ou incitant à la haine, et/ou susceptible de constituer un trouble à l'ordre public et/ou de donner lieu à des réclamations ou action fondées notamment sur le plagiat, la contrefaçon, la concurrence déloyale, la responsabilité civile.
- Ne produire que des compositions musicales originales et inédites sur les Maquettes. Plus précisément, ne pas produire, que ce soit dans leur dossier de candidature, dans leur Maquette ou pendant leur participation au Projet pour les Lauréates, d'éléments et notamment de freestyles, de textes, d'enregistrements, ou de samples protégés par un droit de propriété intellectuelle de tiers dont l'autorisation formelle si elle est requise n'aurait pas été recueillie.

Les Maquettes contenant des éléments contraires au présent article seront disqualifiées dans le cadre de l'Appel à Candidature.

## **8. Responsabilité de Believe**

Believe n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Projet. En pareille hypothèse, Believe pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger l'Appel à Candidature.

Believe fait ses meilleurs efforts pour proposer un Site fonctionnel, mais ne peut garantir qu'il fonctionnera sans interruption, défaillance, dysfonctionnement, ou pertes de données, ni en l'absence d'erreurs informatiques ou autres.

Believe pourra librement sélectionner les Enregistrements qui feront l'objet d'une sortie en single, et les Lauréates renoncent à toute contestation à ce titre.

## **9. Propriété intellectuelle**

### **9.1 Autorisation d'utilisation**

Chaque Lauréate autorise Believe à utiliser publiquement y compris par extraits, à titre gracieux, l'ensemble des éléments constituant le dossier de candidature, et en particulier sur ses Maquettes, son nom, son nom d'artiste et/ou pseudonyme, ses photographies et autres images fixes ou animées fournies dans le cadre de l'Appel à Candidature, à des fins de promotion du Projet et de la Compilation, sur tout support (web, réseaux sociaux, télévision, radio, etc), pour le monde entier et pour toute la durée de l'exploitation de la Compilation par Believe.

En particulier, les Candidates acceptent et autorisent, par leur seule participation, et au profit de Believe et/ou toute autre personne physique ou morale qu'elle se substituerait et/ou à laquelle elle transférerait le bénéfice des présentes, à titre non exclusif et gratuit, pour le monde entier, et pour

toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle, sans limitation du nombre, en intégralité ou en partie, avec utilisation des images et des sons ensemble ou séparément, de procéder à la fixation, la reproduction et la représentation des compositions reproduites sur les Maquettes, et ce par tous moyens de diffusion et/ou d'exploitation, connus ou inconnus à ce jour.

Les Conditions d'exploitation des compositions reproduites sur les Maquettes, seront plus précisément définies dans le contrat à intervenir entre Believe et chaque Lauréate.

## 9.2 Garantie

Chaque Candidate déclare et garantit :

- Avoir titre, qualité et capacité à intégrer l'Appel à Candidature et à concéder les droits et autorisations exclusifs visés sur les compositions reproduites sur les Maquettes ;
- Que les compositions reproduites sur les Maquettes ne portent pas atteinte aux droits de Tiers et sont libres de toute réclamation, demande, sûreté, charge, droits et obligations de tiers quels qu'ils soient ;
- Ne pas avoir conclu de contrat incompatible avec les droits et exclusivité concédés dans le cadre de l'Appel à Candidature ;
- Que Believe puisse utiliser, directement ou indirectement, son nom, son nom d'artiste et pseudonyme (de même que, le cas échéant la (ou les) marque(s) reproduisant lesdits noms e/ou pseudonymes) ainsi que les photographies et autres images, fixes ou animées, la représentant qu'elle aura fournies à Believe, pour les besoins du commerce et de la publicité de la Compilation, le tout aussi longtemps que Believe les exploitera.

## Article 9 – Informatique et libertés

Les données communiquées par les Candidates lors de leur participation à l'Appel à Candidature (nom, prénom, pseudonyme, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale) sont traitées par Believe en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Candidates, aux seules fins de mener à bien le Projet et notamment pour permettre (i) la prise en compte de la participation des Candidates ; (ii) l'évaluation et la sélection des Maquettes; (iii) l'information et les échanges avec les Lauréates, et (iv) la promotion du Projet et des Lauréates.

Elles sont consultables uniquement par les membres du jury et les équipes de Believe et de ses prestataires et partenaires intervenant dans le cadre du Projet.

Ces données sont conservées, pour les Candidates non-retenue, pendant une durée d'un (1) an à compter de l'annonce des résultats de l'Appel à Candidature, et pour les Lauréates, pendant une durée de cinq (5) ans compter de la fin de leurs relations contractuelles avec Believe.

Chaque Candidate peut accéder aux données la concernant dont Believe dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à Believe de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, la Candidate peut contacter Believe en remplissant [ce formulaire](#).

Si la Candidate estime, après avoir contacté Believe, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, elle peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par Believe: [Legals | Believe](#)

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

## 10. Dispositions générales

La participation à l'Appel à Candidature emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Toute Candidate ne se conformant pas au règlement pourra être exclue de l'Appel à Candidature.

Pour toute question relative au Projet, les Participants peuvent contacter [contact.aurores@believe.com](mailto:contact.aurores@believe.com).

Le règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du règlement, tout litige sera soumis aux juridictions compétentes de Paris.